

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction des spectacles, événements et animations
<i>Date limite de réception des offres :</i>	Vendredi 07 juin 2024 à 08 Heures
<i>Nature de la prestation :</i>	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 20ACEVE01 intitulé « LOCATION DE MATERIEL DE SONORISATION ET D'ECLAIRAGE ET PRESTATIONS ASSOCIEES A L'OCCASION DE DIVERSES MANIFESTATIONS - ACCORDS-CADRES A MARCHES SUBSEQUENTS » Lot n°4 « Sonorisation et éclairage de concerts et spectacles d'animations diverses » Marché subséquent n°21 : Place de la liberté

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 14 juin 2024,

DÉCISION

Place de la Liberté

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché subséquent, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la société AES AXILON, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 45 254,92 € HT.

Le marché subséquent est d'une durée de 08 jours, du lundi 08 juillet 2024 au lundi 15 juillet 2024.

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique

Signé électroniquement par : JM SALANNE
Date de signature : 20/06/2024
Qualité : Elu aux Marchés Publics

